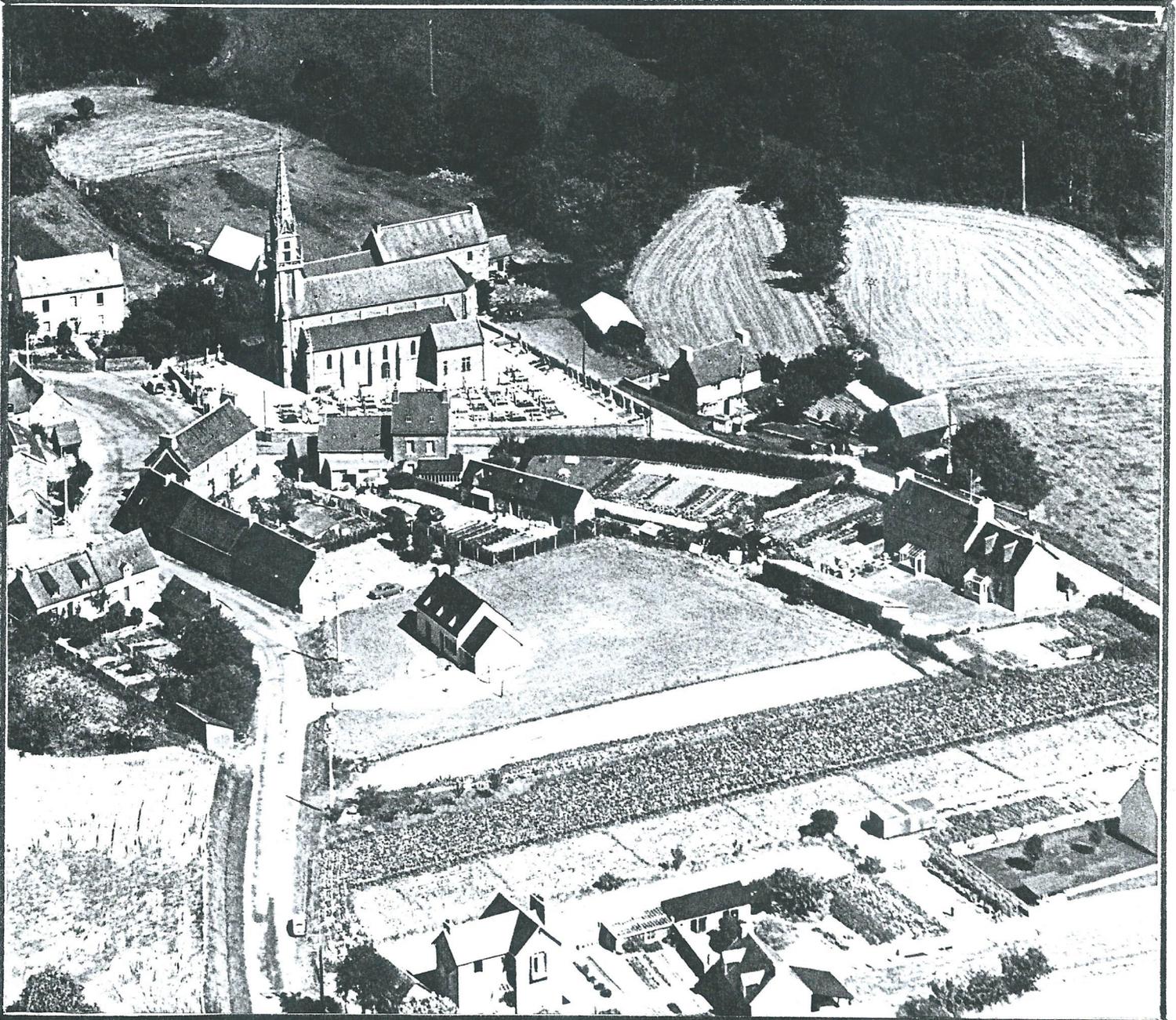


BULLETIN MUNICIPAL



BRELIDY

LE MOT DU MAIRE

Lors des dernières élections municipales, les bréliens et bréliennes ont renouvelé en partie le conseil municipal, avec notamment l'arrivée de trois femmes. Je vous remercie pour la confiance que vous nous avez accordée à cette occasion et vous affirme que nous ferons notre maximum pour répondre à votre attente.

En ce début d'année, nous avons décidé de reprendre la publication du bulletin communal afin de vous rendre compte des réalisations de 1995 ainsi que des projets pour les années à venir.

Lors de l'inventaire réalisé à notre arrivée, il a été décidé de poursuivre les travaux en cours, principalement la restauration du patrimoine communal, et la consolidation de la voirie. A ce sujet, le choix du bitume garantit une plus grande longévité pour un coût supérieur de 30%. Le projet du nouveau cimetière a été abandonné ; aussi, une procédure sera engagée pour la reprise de nouveaux emplacements.

Au cours de différentes rencontres avec la population, plusieurs souhaits ont été exprimés concernant la rénovation de la mairie et la réhabilitation de la salle des fêtes. A ce titre, les projets 1996 seront essentiellement consacrés à terminer la restauration du patrimoine communal

D'autre part, une somme déjà budgétisée en 1995 nous permettra de faire réaliser une étude pour réaménager la salle des fêtes. Par ailleurs, une somme sera dégagée dans le budget 1996 pour la rénovation du logement communal.

Je terminerai en rendant hommage à nos prédécesseurs pour leur contribution à la vie communale ainsi qu'à tous ceux de nos concitoyens qui, par leur action, ont oeuvré à la promotion de notre petite cité.

Le maire

P.Y. PERENNES



LA NOUVELLE MUNICIPALITE

(Elections de juin 1995)

Maire : Pierre-Yves PERENNES

Premier adjoint : Yves LE DUFF

Deuxième adjoint : Roger LOZAHIC

Conseillers municipaux :

- Bernard	ARZUL
- Hervé	SOYER
- Emile	PICHOUREN
- Christian	BOUGET
- Pierre	PEUCH
- Liliane	POLIN
- Séverine	LE TREUST
- Maryvonne	PICHOUREN

DELEGUES AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX.

COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Titulaires : Pierre Yves PERENNES	Suppléant : Liliane POLIN
Yves LE DUFF	
Roger LOZAHIC	

S.I.C.E.S. (établissements scolaires)

Titulaires : Christian BOUGET	Suppléant : Séverine LE TREUST
Pierre PEUCH	

SYNDICAT GENDARMERIE :

Titulaires : Yves LE DUFF	Suppléant : Séverine LE TREUST
Maryvonne PICHOUREN	

SYNDICAT ELECTRIFICATION :

Titulaires : Maryvonne PICHOUREN	
Pierre Yves PERENNES	

SYNDICAT DES EAUX DU JAUDY :

Titulaires : Emile PICHOUREN	Suppléants : Roger LOZAHIC
Christian BOUGET	Maryvonne PICHOUREN

SAUVEGARDE VALLEE DU JAUDY :

Titulaires : Liliane POLIN	
Roger LOZAHIC	
Hervé SOYER	

PAYS D'ACCUEIL :

Titulaire : Pierre Yves PERENNES

S.I.V.O.T.O.T. (Syndicat intercommunal à vocation touristique du Trégor).

Titulaire : Pierre Yves PERENNES Suppléant : Roger LOZAHIC

O.P.A.H. du pays de Guingamp (opération programmé pour l'amélioration de l'habitat)

Titulaires : Liliane POLIN
Pierre PEUCH

MISSION LOCALE :

Titulaire : Roger LOZAHIC Suppléant : Séverine LE TREUST

S.M.I.T.R.E.D. (Syndicat mixte d'incinération et de traitement et d'élimination des déchets)

Titulaire : Emile PICHOURON Suppléant : Pierre PEUCH

COMMISSIONS COMMUNALES.

Commission des travaux : Pierre Yves PERENNES
Yves LE DUFF
Hervé SOYER
Liliane POLIN

Commission des routes : Pierre Yves PERENNES
Roger LOZAHIC
Yves LE DUFF
Hervé SOYER

C.C.A.S. (Commission communale d'action sociale) :

- du conseil municipal.....: Pierre Yves PERENNES
Maryvonne PICHOURON
Roger LOZAHIC
Bernard ARZUL
Séverine LE TREUST

- hors conseil..... : François ILLIET
Jean TOULLELAN
Anne COZIC
Henri BOUGET

Bulletin communal..... : Pierre Yves PERENNES
Roger LOZAHIC
Yves LE DUFF
Liliane POLIN
Maryvonne PICHOURON
Christian BOUGET

Syndicat d'initiative Pontrieux. : Pierre Yves PERENNES
Yves LE DUFF



LES TRAVAUX 1995

La voirie.

Le coût de la réfection de la voirie s'est élevé à 266582.19 francs TTC. Une subvention du département a été allouée pour un montant de 34466.00 francs. Les portions de route concernées ont été :

- le chemin rural N° 6 de Camarel sur une longueur de 230 mètres ;
- la voie communale N° 5 et le chemin rural N° 9 (kernévez), entre la D.15 et la D.20 , sur une longueur de 470 mètres ;
- le chemin rural N° 10 (kerhalic), sur une longueur de 395 mètres ;
- la voie communale N° 4, au nord-est de la commune, de Traou Venec au pont faisant limite de commune avec Plouëc du Trieux, sur une longueur de 535 mètres. Travaux réalisés par l'entreprise ROLLISTER de Guingamp.

Le pont de traou Riou.

La réparation du parapet de pierres, antérieurement endommagé par la collision d'un véhicule, a coûté 8427.52 frs TTC (Entreprise Jean HENRY de Ploëzal). Cette somme a été remboursée par la compagnie d'assurance.

Le curage des fossés.

Travail réalisé par Louis LE GONIDEC, pour un montant de 9985,68 francs TTC.

Par ailleurs, il faut aussi signaler le travail de "points à temps" réalisé par les services de la D.D.E. pour un montant de 12289.60 frs TTC. Il s'agit de la réparation des voies communales par l'application de goudron et de gravier aux seuls endroits où la chaussée s'est détériorée.

L'élagage des chemins.

Ce travail a été effectué par l'entreprise Gérard LE CABEC de Quemper-Guézennec, pour un montant de 19317.29 francs TTC.

La chapelle de Kerbiquet.

La restauration de la chapelle de Kerbiquet est en voie d'achèvement. Elle aura nécessité un labeur relativement important :

- Réfection de la voûte par l'entreprise LOLLIERIC- LE SAINT de Pommerit-le-Vicomte, pour un montant de 34722.28 frs TTC.
- Les joints extérieurs ont pu être faits par notre employé communal, Grégoire PAGESY, l'achat du matériel étant fait par la commune.

Les travaux dans l'église.

Ils ont concerné la réparation du système électrique et de l'équipement-support des cloches. Réalisés par l'entreprise BODET de TREMENTINE (49), ils s'élèvent à 29196.05 frs TTC.

La Fontaine de Camarel (ou de Saint Coloman).

Elle a été joliment rénovée par l'intervention de l'entreprise Jean HENRY de Ploëzal en 1994 pour la consolidation d'une paroi (11352.27 frs TTC) et par celle de Joseph GOAS pour la réalisation des joints de ciment.



LES PROJETS 1996

- En voirie :
- La voie communale N° 6, à lec'h an parc, pour achever le revêtement jusqu'à la départementale 15, sur une longueur de 230 mètres ;
 - Le chemin rural N° 15 de kerbiquet, sur une longueur de 276 mètres ;
 - La voie communale N° 1 (route de Landébaeron), de la départementale N° 20 (carrefour de croaz-tort) au lieu-dit "le Run", sur une distance de 1330 mètres.

Ces travaux, selon estimation de la D.D.E., auront un coût de 346785.30 frs TTC.

Pour l'église : - L'entreprise Bodet, qui a réalisé les travaux antérieurs, signale que l'installation électrique, ancienne, est à revoir.

Pour la salle des fêtes : - Il y a urgence à intervenir, dans un premier temps, pour réaliser l'étanchéité de la toiture ;
- Ensuite, pour 1996, il va être demandé une étude globale pour une réfection d'ensemble.

Le local pour le matériel communal : Actuellement, il n'en existe aucun pour abriter et ranger le matériel de la commune, notamment le tracteur. La recherche de ce local, éventuellement sa construction, va s'imposer.

Pour la chapelle de Kerbiquet : Les travaux y sont en voie de finition. Reste encore à réaliser l'enduit intérieur pour un prix moyen de 28000,00 frs TTC.

L'assainissement : Ce projet est du ressort de la Communauté des communes. Le début des travaux interviendra vraisemblablement dans la période 1998 - 1999. C'est le bourg qui sera concerné pour une cinquantaine d'habitations. Une réunion d'information pourra être organisée à Brélidy, en son temps, par les techniciens compétents, à l'adresse de la population.

La tondeuse à gazon : l'acquisition d'une tondeuse robuste est programmée pour le printemps 1996, pour rendre plus rapide et plus pratique l'entretien des zones herbeuses du bourg et autour de la chapelle de Kerbiquet.



INFORMATIONS COMMUNALES

ETAT-CIVIL - année 1995 -

- Naissances : Florian CALLAC, à Guingamp le 28 juillet.
 Claire LE CABEC, à Guingamp le 11 octobre.
 Ludivine MORVAN, à Guingamp le 10 octobre.
- Mariage : Hervé RAOUL de VITRE (35) et Catherine ROUSSEL de Brélidy,
 le 07 octobre.
- Décès : Maria GUERNIOU, veuve ANDRE, le 05 janvier à Brélidy.
 Marie Rosalie LE MOAL, veuve MAHE, le 09 février à Brélidy.
 Louis LE GUEN, le 20 février à Brélidy.
 Jean Yves RALON, le 26 octobre à PAIMPOL.
 Marcelle TOURBIN, veuve GEFFROY.
 Anne Marie Félicité DOLLO, veuve LE DU.

SUR LE RENOUVELLEMENT DE LA POPULATION.

Le dernier recensement remonte à 1990. Les chiffres avaient été publiés dans le précédent bulletin municipal, fin 1991. Brélidy comptait alors 325 habitants.

Depuis lors, quelques départs définitifs pour résider ailleurs, ont été heureusement compensés par de nouveaux foyers venus s'installer sur la commune. Contactés, ils ont bien voulu donner leur accord pour être présentés dans le présent bulletin :

- * Jean Armand ROBINET et son épouse Annick, à Kéranou ;
- * Michel DOUILLET et Marie-Christine KERMARREC à Kerguen ;
- * Alain CALLAC et son épouse Lynda, à Kerbiquet ;
- * François RESTOUEIX et son épouse Nadège à Kerfantan ;
- * Patrick COTTY et son épouse Patricia à Kerbiquet ;
- * Patrice ALBERT et Yvette MARTIN, à Kergroas ;
- * James CHOZENOUX et Monika DÖRR à Kerviziou ;
- * Jérôme FAUREL, Lionel SAMSON et Frank MURAT à Lézuel ;
- * Frédéric RICHARD et Stéphanie MERCIER à Crec'h Maout ;
- * Philippe CHAPELAIN à Lan guer ;
- * Jean-Yves LE TENOU et son épouse Nelly à Croaz Ru (au futur point bar-épicerie)

Qu'ils soient les bienvenus !

Sur le fleurissement.

Pour 1995, le coût du fleurissement revient à 7896.96 frs (fleurs, bulbes, engrais, terreau, petits matériels).

Cet effort a permis de conserver à Brélidy son aspect agréable et coloré. Le travail, entrepris par Joseph GOAS, désormais poursuivi par Grégoire PAGESY, employé communal, a abouti à l'obtention d'un prix d'honneur départemental dans la catégorie des villes et villages fleuris et d'un diplôme décerné à Brélidy pour un deuxième prix des villages fleuris du Pays d'accueil du Trégor.

La démarche de la municipalité est évidemment utile pour rehausser l'image de la commune, mais loin d'être suffisante. Elle sera poursuivie. Mais chacun, selon ses goûts et ses possibilités, apportera finalement bien plus à son bien-être personnel et à l'environnement global, en soignant l'aspect de son chez soi. Soyez-en déjà remerciés !

CIMETIERE COMMUNAL.

Peu de places restent disponibles pour l'achat de concessions dans le cimetière communal. Et en même temps, des tombes sont en mauvais état d'entretien, délabrées pour certaines, ne recevant plus apparemment la visite des familles. Il en a été dénombré treize. Ces emplacements sont susceptibles d'être repris par la commune dans les années à venir, selon la procédure légale. La recherche des familles s'avère difficile et pour un certain nombre de ces concessions, il sera procédé par voie d'affichage à la mairie et à l'entrée du cimetière. La mise en oeuvre de cette procédure de reprise de concessions nécessite un délai de trois années.

Il sera nécessaire, bien évidemment, de prévoir un ossuaire, en accompagnement de la reprise de concessions.

Dans un domaine pratique actuel, la commune n'a plus de fossoyeur attiré depuis sa prise de retraite par Joseph GOAS. Le conseil municipal a donc décidé de déléguer cette fonction à Christian SOYER, entrepreneur de pompes funèbres à Bégard. Ce dernier assure, en outre, toutes démarches administratives utiles. Bien entendu, chaque famille reste tout-à-fait libre du choix de l'entreprise de pompes funèbres.

PERMIS DE CONSTRUIRE.

Cinq permis de construire ont été délivrés en 1995 :

- 3 pour des bâtiments à usage agricole,
- 1 pour un garage,
- 1 pour l'aménagement d'un bar - épicerie.

SECURITE DES PERSONNES.

La vie quotidienne offre hélas de multiples occasions de dangers dont sont plus particulièrement victimes les personnes âgées.

La Gendarmerie de Pontrieux propose aux gens concernés ou même simplement intéressés, une séance d'information sur toutes sortes de précautions utiles pour éviter les vols, les accidents domestiques, etc...

Pour Brélidy, cette séance pourra vraisemblablement avoir lieu durant la première semaine d'avril 1996. La date exacte sera communiquée par voie de presse.

ENTREPRISES ET ARTISANS installés dans notre commune.

- * AGRI-TREGOR (Olivier VIDIE), au bourg. Vente des produits pour le sol.
- * ANDRE Jean-Baptiste (transports routiers), au bourg.
- * CHATEAU-HOTEL DE BRELIDY (relais du silence), avec Pierre YONCOURT, à l'extrême Nord de la commune.
- * CHOZENOUX James (boucherie - charcuterie biologiques) à Kervéziou, sur la route de Landebaëron. Dessert les marchés importants environnants. (3^o prix du pâté breton 96 et 4^o prix saucisse de Bretagne 96 par la chambre régionale des métiers).
- * DOUILLET Michel, artiste-peintre illustrateur, à Kerguen.
- * FONDATION CELTIQUE (graphisme publicitaire - impression de tee-shirts avec motifs celtiques et vente sur les marchés), à Lézuel.
- * JEZEQUEL Jean-Yves (vente combustibles), au bourg.
- * MOROT Pierre et Fils (peintres en bâtiments, décorations, revêtements) à Lan Guer, sur la route de Plouëc du Trieux.
- * ROBINET Jean Armand (élevage de chevaux, gardiennage et dressage), à Kéranou, en bas du bourg, sur le versant de la rivière du Théoulas.

Dépôt poubelles de Croaz Tort (carrefour des routes de St-Laurent et de Landebaëron) :

Cet endroit avait été choisi pour la mise en place de deux conteneurs, l'un destiné aux ordures ménagères, le second pour le verre. Le lieu était central par rapport à beaucoup de domiciles hors du bourg et apportait effectivement une proximité commode pour se débarrasser des bouteilles notamment. Malheureusement, ce dépôt s'est avéré, depuis déjà longtemps, tout-à-fait ingérable. Il devenait impératif de réhabiliter le lieu - où s'élève une belle croix de pierre - en supprimant ce dépôt. Le conteneur de verres a été transféré près de la mairie, celui des ordures ménagères près de la salle des fêtes.

Transports scolaires

Les vignettes concernant le 2^o trimestre sont disponibles en mairie. leur coût est de 246 francs.

Programme de reconstitution de bocage.

Ce programme, subventionné par le conseil général, est reconduit pour 1996. Pour Brélidy, sept personnes ont déposé leur demande.



Un automobiliste provoque un accident sous l'empire d'un état alcoolique :

■ Blessé, il ne touchera rien au titre de la garantie "conducteur", pas plus que des autres garanties individuelles accidents (invalidité, indemnités journalières...).

■ Il ne sera pas remboursé des réparations de sa voiture.

■ Il ne sera pas défendu par sa société d'assurance devant le tribunal correctionnel.

Par ailleurs, si la loi prévoit bien l'indemnisation des victimes, y compris des passagers, par l'assureur, ce dernier a le droit de prendre ensuite l'une des deux dispositions suivantes :

■ Majorer la prime ou cotisation dans la limite de 150 % s'il n'y a pas d'autres infractions sanctionnées et de 400 % en cas de sanctions multiples (suspension de permis, condamnation pour délit de fuite...).

■ Résilier le contrat avant sa date d'expiration normale, moyennant un préavis d'un mois.

Si l'assuré ne peut retrouver un autre assureur, il devra s'adresser au Bureau central de tarification. Cet organisme établira les conditions dans lesquelles la société d'assurance choisie par l'assuré dont on a résilié le contrat devra garantir sa responsabilité civile.

de savoir-vous ?

Mairie : - tél. 96.95.62.04.

- Secrétariat ouvert du mardi au vendredi, de 14 h à 16 h 30 et le samedi de 11 à 12 heures.
- Permanence du maire ou d'un adjoint : le lundi de 14 à 16 heures. Pour autres rendez-vous, prendre contact avec Mme Marianne GAUTHIER, secrétaire de mairie.

Pour vos photocopies de documents : Une nouvelle photocopieuse est en place à la mairie, au prix de 17487.00 frs TTC. Cet appareil, pratique mais onéreux, fait l'objet d'un contrat d'entretien dont le coût pourra, en partie, être amoindri, en fixant à 1 franc le prix de la photocopie. Une proposition dans ce sens sera faite lors du prochain conseil municipal.

Carte grise des véhicules :

L'imprimé de demande d'une nouvelle carte grise peut être retiré en mairie.

Achat de conteneur individuel.

Sachez que des conteneurs individuels, pour déchets ménagers, d'une contenance de 200 litres, très pratiques d'utilisation car comportant des roues pour être facilement déplacés, peuvent être achetés aux prix unitaire de 295.32 francs.

Si vous êtes intéressé (e), il vous suffira de le signaler à la mairie. Quelques jours plus tard, vous recevrez un bon pour retirer le conteneur à la déchetterie de Plouëc du Trieux. Et dans un troisième temps, l'avis de paiement vous sera envoyé de la perception de Pontrieux.

Opération "Qualité de l'eau".

Le Groupement de défense sanitaire du canton de Pontrieux propose de lancer une opération "Qualité de l'eau" sur le canton. Brélidy se trouve donc concerné. Cette action se déroulera du 1^{er} avril au 24 mai 1996.

Les analyses de l'eau sont à la charge des demandeurs (particuliers et commune).

Pour les captages privés (source, puits, forage), les demandeurs prennent en mairie (à compter du 1^{er} avril), le "kit" à prélèvement (flacon prévu à cet effet), réalisent le prélèvement et le retournent au lieu de dépôt qui sera précisé avant le début de l'opération.

L'analyse recherchera le PH, le taux de nitrates, les coliformes, les streptocoques.

Le coût de l'analyse sur captage privé sera de 81.16 frs H.T.

Nota : En attendant la date officielle de l'opération "Qualité de l'eau", tous renseignements supplémentaires peuvent être obtenus auprès de Christian BOUGET, président du Groupement de défense sanitaire (96.95.10.2).

Les déchets et détrituts.

Nous avons à notre disposition une déchetterie à la zone artisanale de Plouëc du Trieux. Elle accueille : papiers, cartons, ferrailles, verres, végétaux, bouteilles plastiques, huiles usagées, piles, batteries, seringues, mais pas les ordures ménagères qui sont ramassées, chaque vendredi, à proximité des domiciles, par le camion-benne.

Les gravats et divers encombrants sont reçus à la décharge de Kergozou, en sortie de Pontrieux, route de Lanvollon.

Les accès y sont gratuits.

Tel : 98.95.10.02

DECHARGE DE KERGOZOU



REGLEMENTATIONS NOUVELLES

SUR LE TOURISME.

Conformément à la Loi Pasqua d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (février 1995), le Pays d'accueil du Trégor - Bro Dreger - basé à la Roche-derrien, 18 place du Martray - Tél. 96.91.50.22, informe les communes de notre secteur, que tous les meublés et locations à but touristique devront bientôt être obligatoirement déclarés en mairie.

Le Pays d'accueil du Trégor est là pour conseiller les propriétaires de ces hébergements pour l'obtention d'une homologation et d'un classement (gîtes de France, Nids vacances, Rando plume, etc...). Si vous êtes concerné, n'hésitez pas à lui téléphoner ...

La nouvelle Carte Nationale d'Identité Sécurisée :

Elle est entrée en vigueur depuis le 1^o novembre 1995 pour la sous-préfecture de Guingamp. Pour son obtention, le dossier comprendra :

- 1 timbre fiscal à 150 francs,
- 2 photos d'identité récentes et identiques, de bonne qualité, non découpées,
- 2 justificatifs de domicile,
- 1 extrait d'acte de naissance.

Vous aurez à vous présenter personnellement au guichet, afin qu'il soit procédé à une prise d'empreinte.

Les délais de confection des nouvelles cartes étant plus longs, il faudra compter trois semaines pour l'obtenir. Y penser suffisamment à temps, notamment à l'occasion de départ loin du pays.

Les cartes d'identité actuelles demeurant valables jusqu'à leur date d'expiration.

LE CONTROLE TECHNIQUE DES VEHICULES.

A compter du 1^o janvier 1996, le contrôle périodique devra être renouvelé tous les 2 ans pour les véhicules particuliers, comme pour les autres véhicules poids-lourds ou camionnettes.

Qui doit présenter le véhicule au contrôle ?

- le propriétaire ;
- le locataire pour les véhicules faisant l'objet d'une location de longue durée (supérieure à 2 ans).

Modalités nouvelles du contrôle :

Les contrôles portent désormais sur 52 points et sont réalisés sans aucun démontage.



**CHAMBRE DE METIERS
COTES D'ARMOR-ST BRIEUC**



QUELS MÉTIERS POUR DEMAIN ?

PORTES OUVERTES

**Samedi 30 et
Dimanche 31 mars 1996**

Le Tertre de la Motte - PLOUFRAGAN

- *Mode et coiffure
en mouvement*
- *L'automobile
et l'environnement*
- *Le travail du bois*
- *Métiers de bouche
et gastronomie*
- *L'informatique
et le multimédia*
- *Métiers de la vente
et de la pharmacie*
- *Demain,
chef d'entreprise*

QUELS METIERS POUR DEMAIN ?

La Chambre de Métiers des Côtes d'Armor Saint-Brieuc
et ses établissements de Formation :

- ⇒ l'Institut Supérieur des Technologies Automobiles,
- ⇒ le Centre de Formation d'Apprentis,
- ⇒ le Centre Régional de Promotion des Métiers de Bouche,
- ⇒ le Centre Expérimental à la Micro-Informatique,

seront ouverts au public, parents, jeunes et établissements scolaires, **les 30 et 31 mars prochains.**

LA JOURNEE DU SAMEDI 30 MARS sera principalement réservée à l'orientation des jeunes et s'articulera autour des temps forts ci-dessous :

- *en permanence*, entretiens individuels avec des chefs d'entreprises et des enseignants.
- possibilité de rapprochement de l'offre et de la demande de contrats d'apprentissage ou de qualification avec les services de l'ANPE.
- *de 14 h 00 à 17 h 00*, conférences sur le thème « Quels métiers pour demain ? »,
 - l'Automobile et l'Environnement
 - les Métiers de l'Hôtellerie-Restauration
 - les Métiers Alimentaires
 - les Métiers de la Menuiserie
 - les Métiers de la Vente et du Tertiaire
- *En permanence*, visite de l'établissement, visite de l'exposition des « Meilleurs Ouvriers de France », visite de l'Exposition « l'Automobile et l'Environnement ».

LA JOURNEE DU DIMANCHE 31 MARS sera une journée grand public.

- *En permanence* :
 - animation dans les ateliers et les laboratoires
 - Exposition des meilleurs ouvriers de France
 - Exposition « l'Automobile et l'Environnement »
 - Salon de Thé
 - Entretiens individuels avec des enseignants et des chefs d'entreprises
- *à 15 h 00* Présentation de Mode et de Coiffure
- *à 17 h 00* Remise de prix de Distinction Artisanale

... suite rubrique Réglementations nouvelles.

A PROPOS DES ARMES.

Chasseurs, tireurs, détenteurs d'armes, la réglementation a changé en France depuis le 6 mai 1995, en application de la directive européenne sur les armes. Vous disposez d'un an, à partir de cette date, pour vous mettre en règle et donc avant le 6 mai 1996.

Quelles sont les nouvelles règles ?

- * l'autorisation d'acquisition et de détention d'arme. En effet, des armes auparavant en vente libre sont soumises désormais à une autorisation donnée par la préfecture de votre domicile.
- * La déclaration d'acquisition et de détention d'arme. La plupart des autres armes, y compris celles que vous détenez actuellement, doivent maintenant être déclarées à la préfecture, ou à la sous-préfecture ou à la brigade de Gendarmerie.
- * Les interdictions. Le port de certaines armes est interdit ainsi que leur transport sans motif légitime.
- * Les sanctions. Le non-respect de la nouvelle réglementation entraîne des sanctions pénales dont la confiscation de l'arme.

⇒ Concrètement et à destination de nos chasseurs qui utilisent des armes d'épaule (celles pour lesquelles il faut épauler pour viser ... d'où l'expression), sachez que cette nouvelle réglementation exempte les détenteurs de déclarer les armes d'épaule, à canon lisse, tirant un coup par canon.

⇒ Un dépliant explicatif se trouve en mairie et donne les différentes situations possibles.



LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS

COMITE DES FETES.

Présent lors de l'assemblée générale du Comité des Fêtes de 1995, j'ai pu constater que le bureau en place était entièrement démissionnaire pour différentes raisons : accès à de nouvelles responsabilités pour certains, lassitude et usure du temps pour d'autres. Une nouvelle équipe se dessina lentement, appuyée par les anciens qui promirent de continuer de participer à l'organisation des différentes manifestations.

Cette nouvelle équipe se mit rapidement au travail et organisa, en novembre 1995, la représentation d'une pièce de théâtre qui connut un franc succès.

Mais il reste du pain sur la planche ! avec notamment le projet d'organisation d'un concert dans l'église à l'occasion du pardon de Brévidy, un fest-deiz le dimanche après-midi, les traditionnels jeux pour les enfants, le concours de boules, le bal du dimanche soir.

Un projet d'inter-quartiers est à l'étude pour le 14 juillet.

Toutes ces idées n'iront à terme que si toute la population est derrière nous, car une commune de 320 habitants n'a pas le droit de se diviser si elle veut rester un lieu de vie associatif. Nous avons besoin de l'énergie de chacun afin de faire perdurer toutes ces fêtes traditionnelles villageoises qui maintiennent des lieux conviviaux, de rencontres et d'échanges.

Je tiens à féliciter l'ensemble de l'équipe du Comité de fêtes précédente par leurs engagements et le travail accompli.

Je compte sur tous les brévidiens et brévidiennes pour apporter leur pierre à l'édifice, afin que la commune de Brévidy puisse continuer d'organiser de nombreuses manifestations qui enrichiront la vie sociale et culturelle de la commune.

Le Président : James CHOUZENOUX.

Le calendrier des fêtes 1995 - 1996.

- * samedi 4 novembre, soirée théâtrale à la salle des fêtes. La troupe "Plume d'ange" de Cavan a joué une pièce humoristique dénommée "l'atelier".
- * dimanche 3 novembre, arbre de Noël des enfants de Brévidy, offert par l'association sports et loisirs et le comité des fêtes. Le spectacle donné par le conteur Patrick Ewen, et suivi d'un goûter pour les enfants.
- * samedi 27 avril, repas et bal des chasseurs, en soirée.
- * dimanche 5 mai, Kermesse sports et loisirs.
- * samedi 11 mai, dimanche 12 et lundi 13, fête du pardon de brévidy.
- * LUNDI 24 juin, feux de la st-Jean.
- * dimanche 14 juillet, fête nationale, avec pour Brévidy, un projet d'inter-quartiers pour l'après-midi et le petit bal traditionnel pour le soir.

COMITE PAROISSIAL - Brélidy - Plouéc.

Le dernier bulletin municipal de Brélidy a paru fin 1991. Nous faisons allusion aux différentes manifestations paroissiales dont nous pourrions tirer une certaine fierté ; les processions lors du pardon de St-Colomban et de la fête-Dieu, la crèche de Noël.

Nous sommes en 1996 et dans la turbulence, Brélidy a gardé sa foi, ses traditions et le culte de St-Colomban dans la mesure des pratiques religieuses de cette fin de siècle.

Récemment, le comité paroissial de Brélidy a effectué des travaux urgents sur la sépulture de Sylvain Bothoa qui fut le ministre des finances lors de la construction de l'église il y a 110 ans. Cette restauration était dirigée par Joseph LE GOAS aidé par quelques bénévoles.

L'intercommunalité est à l'ordre du jour ... Les paroisses suivent la même voie. Une structure nouvelle est engagée sur le plan du doyenné (canton). Une équipe de laïcs, environ 2 par paroisse, reçoit à Saint-Brieuc une formation en vue de remédier en partie à la pénurie de prêtres dans les prochaines années. Cette transition va s'étaler sur plusieurs années. Pontrieux sera la paroisse centrale. Les messes seront plus rares dans notre église de Brélidy. Ce passage dans le nouveau siècle et la métamorphose de la religion de nos ancêtres se feront, espérons-le, dans la joie.

Le comité paroissial organise aussi des manifestations qui permettent de financer certaines acquisitions telle que la chaîne stéréo pour l'église, l'achat d'un autel et d'une croix pour la chapelle de Kerbiquet, les produits pour l'entretien de l'église, les frais d'électricité. La dernière activité fut une soirée concert le 29 janvier et qui a réuni 250 personnes venues de tous horizons. La voix de Cécile KERLEAU accompagnée de Freddy BREIZIRLAND nous ont fait passer une agréable soirée.

Nous tenons à remercier la municipalité qui, tous les ans, par l'attribution de sa subvention, aide dans notre fonctionnement, ainsi que Rosalie et Jean MORVAN, présents toute l'année pour l'entretien et le fleurissement de l'église.

Le Comité.

LES ANCIENS COMBATTANTS.

Nous sommes encore au nombre de 14 dans la section communale. Nos rangs s'amenuisent, mais nous résisterons, n'est-ce-pas ! Restons liés dans le souvenir du danger, pour qu'une petite fraternité nous habite encore ...

A la mi-mars 1996, une réunion de notre section aura lieu à Brélidy. Je serais heureux que nous y soyions tous. Divers petits problèmes matériels pourront y être évoqués. Les avis de tous seront utiles.

Le congrès annuel se déroulera à Guingamp le 12 mai 1996.

Pour conclure ce petit mot amical, je voudrais remercier les équipes municipales, anciennes et actuelle, qui savent toujours manifester leur soutien à notre section (ainsi, par exemple, du temps de Jean BOUGET, le remplacement, aux frais de la commune, du drapeau 1914 - 1918, pour un montant de 550,00 frs - ou, tous les ans, la prise en charge du vin d'honneur, etc...)

Kénavo et à bientôt.

Le Président : Dédé DOLLO.

L'ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS.

- Présidente..... : Mme Liliane POLIN ;
- Vice-présidente . : Mme Irène LE GUERN ;
- Trésorière : Mme Nelly LE TENOU.

L'association entame sa 7ème année d'activités. Nous poursuivons notre route avec toujours plus d'objectifs.

Les séances de gymnastique ont lieu le lundi de 15 à 16 heures, la couture tous les quinze jours de 20 à 22 heures. Depuis quelques mois, nous avons vu la création d'un atelier de peinture sur tissus ; ces cours ont lieu toutes les semaines de 20 à 22 heures, le mardi ou le jeudi. Toutes ces activités se déroulent à la salle des fêtes. Les trois groupes réunissent une quarantaine d'adhérents dont deux messieurs. Nous regrettons qu'il n'y en ait pas plus ! Et tout cela se passe dans une ambiance amicale et pleine d'humour.

L'arbre de Noël remporte toujours autant de succès auprès des enfants. Ils attendent cette petite fête, chaque année, avec impatience. Nous distribuons des jouets à quarante-cinq enfants environ.

Quant aux personnes âgées, nous ne les oublions pas puisque nous continuons le traditionnel goûter de Noël.

Pour financer tout cela, nous le faisons avec le bénéfice de notre kermesse qui a lieu tous les ans. Cette année, notre kermesse aura lieu le dimanche 5 Mai. Nous comptons beaucoup sur votre participation et vous en remercions à l'avance.

La Présidente.

Quelles activités de loisirs, dans un rayon de 10 km, pour les jeunes et moins jeunes ?

- * Randonnées pédestres (Péder nec - Pontrieux - Prat).
- * Hippisme (Bré lidy - Bégard - Ploëzal - Pommerit-Jaudy).
- * Football (Plouëc-du-Trieux - Pontrieux - Bégard).
- * Canoë - Kayak (Pontrieux).
- * Cyclotourisme - V.T.T. (Plouëc-du-Trieux - Bégard).
- * Tennis (Plouëc-du-Trieux - Pontrieux - Prat - Kermoroc'h - Péder nec - Quemper-Guézennec).
- * Swin-golf (Bégard).
- * Découverte (Landébaéron - Kermoroc'h par la vallée du Perrier - Moulin-Quintin - aire de repos, sur la route de Plouëc-du-Trieux à Saint-Clet).
- * Peinture sur tissus (Bré lidy - Association Sports et loisirs).
- * Gymnastique douce (Bré lidy - Association sports et loisirs).
- * Tir à l'arc (Saint-Eloi - commune de Louargat).
- * Diverses activités de loisirs, dont la natation, à l'Armoripark de Bégar a.



CLUB DU THEOULAS - 3ème âge -

Le Club du Théoulas a connu en 1995 le renouvellement du Conseil d'administration. Ce club a été présidé, pendant cinq ans, par Mr. Yves BRIAND. Après ces années de responsabilités, il a voulu se retirer pour pouvoir bénéficier tranquillement de sa retraite.

Les membres du nouveau bureau sont :

- Présidente : Mme Anne COZIC ;
- Vice-Président..... : Mr Emile PICHOURON ;
- Trésorière : Mme Liliane POLIN ;
- Trésorier-adjoint..... : Mr Jean TOULLELAN ;
- Membres : Mr Henri BOUGET ;
Mr Yves ANDRE ;
Mr Louis BILLON ;
Mr Emile CABEC.

Nous avons aujourd'hui 68 adhérents. Nous avons eu le décès de notre présidente d'honneur, Mme Maria ANDRE et de notre ami Jean RALLON. Deux départs de la commune, Mme Anna DROUMAGUET et Mme Lucie LE ROY.

Plusieurs jeunes retraités ont rejoint le club, ce qui est très encourageant pour les responsables.

Notre réunion mensuelle a lieu tous les premier jeudi du mois à la salle des fêtes (goûter - boules - cartes - scrable, etc.). L'inter-club cantonal a eu lieu à St-Gilles des bois et la revanche était à Plouëc du trieux. Un trophée a été gagné par les joueurs de cartes de Brélidy (Louis BILLON - Yvonne TOULLELAN - et Marie Thérèse CABEC). Ce trophée doit être remis en jeu le 18 avril prochain à Pontrieux.

Nous avons débuté l'année 96 par un repas offert gratuitement aux adhérents. Le bal du club aura lieu le 19 mai à la salle des fêtes de Plouëc du Trieux.

Un voyage va être étudié prochainement par le bureau.

Nous remercions la municipalité pour l'aide qu'elle nous apporte.

La Présidente : Anne COZIC.



BRÉLIDY

Vœux de fin d'année **Visite aux doyens**



Samedi, 30 décembre 1995, le maire, des membres du conseil municipal et du CCAS, ont rendu visite à la doyenne, Mme COZIC, née Rosalie Thomas, le 7 juillet 1905, à Plouvara et qui réside sur la commune depuis 1959.



La délégation s'est ensuite rendue chez le doyen, M. Raoul MERCIER, né le 10 juin 1909 à Pont-Amé, dans l'Oise. En retraite depuis 1969, domicilié à Croas-Navalen, il a tout le loisir de s'adonner à sa passion, les montages vidéos photographiques et musicaux.

LE REPAS DES CLASSES 0 ET 5

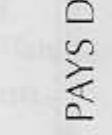
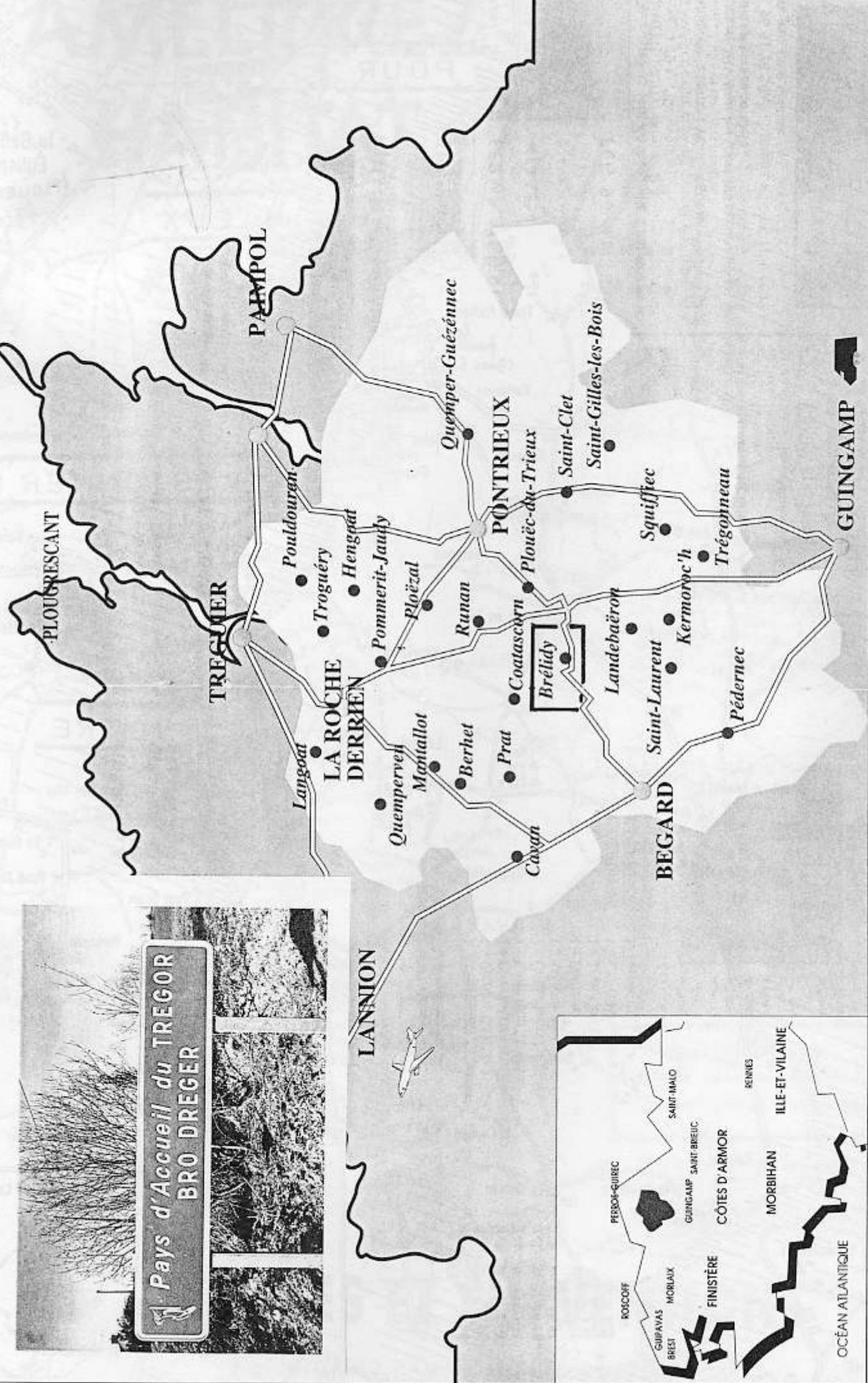
C'était le samedi 14 octobre 1995. Les classes 0 et 5 de Brévidy, de tous âges, se sont retrouvées.

Le dépôt de gerbe au monument aux morts, a été suivi de la minute de silence en mémoire de nos disparus.

Après un rafraîchissement au Primavera-bar, le groupe a rejoint le restaurant de la Vallée près de Pontrieux, autour d'une agréable table ...

Pour 1996, les classes 1 et 6 pourraient peut-être avoir la même idée !





PAYS DU TREGOR

PAYS DU TREGOR

AMELIOREZ VOTRE HABITAT



4, rue Crech Ugen
22810 Belle-Isle-en-Terre
tél: 96.43.35.08

SUBVENTION DE L'A.N.A.H.
(Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat)

PRIME A L'AMELIORATION DE L'HABITAT

CONDITIONS ? - Propriétaire occupant
- Usufruitier
- Ouvrier agricole ou fermier
• **PLAFONDS DE REVENU A NE PAS DEPASSER**
(vous munir de votre avis d'imposition
des 2 dernières années)

POURQUOI ? - Logements de plus de 20 ans
- Logements plus récents pour travaux
d'économie d'énergie
• Nature des travaux :
couverture, charpente, gros oeuvre, sanitaire,
électricité, chauffage, isolation, menuiserie,
plâtrerie, travaux spécifiques handicapés,
autres, etc...

MONTANT ? - Prime à l'Amélioration de l'Habitat (P.A.H.) :
suivant les revenus :
• 25% du coût des travaux
Les travaux sont plafonnés soit à 70 000 F,
soit à 85 000 F
- Prime Handicapée :
• 50% plafonnés à 20 000 F

AUTRES AIDES
(se renseigner auprès du C.D.H.R.) :
• Aides de Caisses de Retraite
• Subvention de décohabitation pour
les agriculteurs
• Subvention aux Jeunes Agriculteurs
• Aide pour sortie d'insalubrité
• Prêts divers

CONDITIONS ? - Propriétaires bailleurs privés ou locataires

POURQUOI ? - Logements achevés depuis plus de 15 ans
• Nature des travaux :
couverture, charpente, gros oeuvre, sanitaire,
électricité, chauffage, isolation, menuiserie,
plâtrerie, travaux spécifiques handicapés,
autres, etc...

MONTANT ? - Subvention de l'A.N.A.H. :
calculée sur un plafond de travaux subventionnables
• de 25 à 40% suivant les conditions particulières
• 70% pour les interventions à caractère social

- Possibilité de reprise pour sa propre résidence
principale ou celle d'un ascendant ou descendant
au bout de 5 ans
(si subvention au taux de 25%)

Pour 1996 et 1997

Renseignements en mairie

Permanence en mairie de
PONTRIEUX LE 2ème jeudi du
mois de 14 à 16 h et le 4ème
jeudi de 10 h à 12 heures.

PRIMES ET SUBVENTIONS

Renseignez-vous aux Permanences !



LA TERRE DU LIN

Un peu d'histoire

En 1940, le lin regroupait dans le Trégor 2600 cultivateurs, 1 600 Hectares, 50 teilleurs et 1 500 ouvriers. On ne mentionne plus aujourd'hui aucun hectare cultivé et le dernier teilleur n'a plus d'activité.

La tradition rapporte que le lin fut introduit dans le Trégor par les croisés. Les riches terres grasses du Pays permirent un essort considérable de cette culture. Durant la Guerre de Cent Ans la Bretagne demeurée neutre commerçait aussi bien avec l'Angleterre que la France et exportait des voiles destinées à équiper la flotte de guerre. La culture du lin connaîtra à cette époque un essort particulier.

Au milieu du XIX^{ème} siècle et jusqu'en 1910, le développement de l'industrie textile contribue à l'extension de cette culture qui sera tout particulièrement florissante entre 1890 et 1910. Les trois crises successives de 1910, 1920 et 1929 provoquent au contraire de nombreuses faillites chez les teilleurs et la disparition du tiers des leurs.

Si le Gouvernement de Vichy, en taxant le prix du lin obligea les teilleurs à produire à des prix dérisoires en revanche après la Deuxième Guerre, l'apparition des arracheuses, égreneuses et teilleuses, la rapidité des moyens de transport, les guerres coloniales, contribuèrent à une hausse excessive des prix d'ailleurs de courte durée.

En 1952, l'apparition des fibres synthétiques faisait chuter les prix de 50 % et en 1957, le lin disparaissait pour toujours des champs du Trégor. Le Lin qui mettait 100 jours à pousser n'a mis que 12 ans à mourir.

Les Semailles et les Moissons

Les semailles se faisaient entre le 15 mars et le 15 avril. Pour le lin, on respectait un intervalle minimum de six ans entre deux cultures dans la même parcelle. La semence ne provenait pas de graine du Pays mais essentiellement de Russie voir même de Nouvelle Zélande. Les lins du Trégor étaient des variétés à fleurs bleues, donnant peu de graines mais de qualité supérieure à celle utilisées dans le Nord Finistère à fleurs blanches. Les semailles étaient confiées à un semeur expérimenté qui pour réussir ce travail délicat devait se servir de ses deux mains de l'une à l'aller et de l'autre au retour, de façon à ce que la graine soit projetée à terre dans le même temps. Les engrais étant peu recommandés en raison de la délicatesse de la plante, l'arrachage des mauvaises herbes était confié aux moutons qui ne broutant pas le lin mais seulement l'herbe se chargeaient du nettoyage de la parcelle.

Presqu'impossible à couper, le lin n'était pas fauché mais arraché. C'était une opération difficile car elle s'effectuait toujours en position pliée. Le lin était arraché par poignées et déposé en croix sur un lien pour éviter l'entremêlement. La confection des gerbes impliquait un travail à deux personnes : un homme et une ou un jeune et une personne plus âgée. Le plus fort liait la gerbe. L'opération suivante était le rouissage. Deux méthodes pouvaient être employées, pour le rouissage à l'eau, le lin était d'abord séché quelques jours au soleil puis déposé dans un grand bloc où jaillissait une eau de source dont le degré de température activait la fermentation. Les gerbes étaient ensuite étalées au soleil. Ce type de rouissage donnait une couleur blanche au lin. Lorsque le lin était rouissé en terre, on obtenait une couleur bleue née des actions conjuguées de la rosée et du soleil.

Après cette opération, le peignage permettait de récupérer la graine, par passage des poignées de lin au-travers d'un grand peigne fixé sur un banc. Le lin disposé en meules était ensuite vendu au teilleur qui se chargeait de le transformer en filasse. L'outillage utilisé était entraîné par un courant hydraulique existant, raison pour laquelle les teillages étaient souvent installés aux abords d'une chute.

Le lin était tout d'abord broyé au moyen de huit rouleaux superposés et destinés à casser la tige, puis battu par des spatules mécaniques, opération effectuée par les dresseurs de poignées.

La vie quotidienne des tailleurs de lin

La journée de l'ouvrier commençait été comme hivers autour de la grande table familiale où était servi le premier repas. La roue hydraulique commençait à tourner à 7 h, signal du début de travail. Toutes les trois heures, celui-ci cessait le temps d'un repos.

A dix heures était servi le repas qui correspond aujourd'hui au déjeuner. Le menu : soupe, pommes de terre, pain, viande, lard et cidre ne variait que le vendredi, jour des crêpes. Les ouvriers ayant réussi à manger une douzaine de crêpes avaient droit à une bolé supplémentaire de cidre, gourmandise toute païenne qui était somme toute un hommage rendu à la maîtresse de maison.

A onze heures, le travail reprenait pour une nouvelle durée de trois heures. Il s'interrompait de nouveau à 14 h, pour reprendre de 14h30 à 17h30 heure du dernier repas. Ce rythme de travail demeura inchangé jusqu'en 1936, la loi du 21 juin diminua le temps de travail et marqua le commencement de phases de travail d'une durée de quatre heures. la saison du teillage était assez longue, elle commençait au mois de septembre et s'achevait seulement en juin. La plupart des ouvriers partaient alors à l'arrachage des pommes de terre à Jersey : ce changement de travail en guise de vacances était considéré à l'époque comme salutaire.

La presque totalité du personnel des teillages était masculine. Peu de femmes venaient travailler si ce n'est certaines femmes d'ouvriers habitant non loin de l'atelier de teillage. L'ambiance de bruit et de poussière exigeait de femmes plus de précautions que les hommes : elles portaient un bonnet qui recouvrait presque totalement la chevelure ainsi qu'une blouse qui enveloppait les vêtements. Cette dernière était fermée dans le dos afin d'éviter d'accrocher les fibres de la filasse.

En 1936, les teillages connurent les premières grèves, quand les ouvriers réclamèrent une augmentation de salaire, le Front Populaire. Pendant six semaines presque toutes les usines furent fermées, certaines ne devaient jamais réouvrir.

CULTURE ET TRADITIONS





... à l'occasion d'un mariage au manoir de Kerviziou, en 1930 !

Le groupe des serveurs. Les reconnaissez-vous ?

